

UTILISATION DES ECHELLES, ESCABEAUX ET PLATEFORMES INDIVIDUELLES ROULANTES

REDBIRD_V1 du 29/01/2025

Objectifs de la formation

- Connaître le cadre réglementaire applicable au travail en hauteur
- Savoir utiliser une plateforme individuelle roulante, une échelle et/ou un escabeau en sécurité dans son environnement professionnel.

Personne concernée

Toute personne étant amenée à utiliser des échelles, des escabeaux et/ou plateformes individuelles roulantes

Prérequis

Ne pas avoir le vertige

Méthodes et moyens pédagogiques

Modalités : en présentiel

Méthodes pédagogiques : explication et démonstration du formateur, Mise en situation réelle de chaque participant

Matériel : échelles, escabeaux et/ou plateforme individuelle roulante

Ressources : support Powerpoint

Intervenant : Formateur à la sécurité aux travaux en hauteur

Organisation

10 stagiaires maximum par session. Les stagiaires devront être en possession de leurs E.P.I. (chaussures de sécurité, casque, baudrier rétro réfléchissant, gants, ...) conformément à leurs instructions à respecter

Une feuille d'épargne sera à signer par chaque stagiaire à chaque demi-journée.

Un livret aide-mémoire sera remis au stagiaire en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation

Nombre de participants : 4 à 10 participants

Durée : 7 heures soit 1 journée (les dates et horaires seront à déterminer ensemble, la formation aura lieu en vos locaux)

Le délai d'accès tient compte des différentes formalités nécessaires à l'accessibilité à la formation dans un temps minimum d'un mois avant le début de l'action.

Contenu de la formation

THEORIE:

- **La réglementation applicable au travail en hauteur**
 - Réglementation européenne et nationale
 - Statistiques nationales
 - Définition du travail en hauteur et des chutes de hauteur
 - Obligations des employeurs et des salariés
 - Droit d'alerte et droit de retrait
 - Le plan de prévention

**UTILISATION DES ECHELLES, ESCABEAUX ET PLATEFORMES
INDIVIDUELLES ROULANTES**

- **Les moyens de protection collective contre les chutes**

REDBIRD_V1 du 29/01/2025

 - Les équipements permanents.
 - Les équipements temporaires.
 - Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP).
- **Les équipements de protection individuelle contre les chutes**
 - Les casques, les gants et les chaussures.
 - Les composants d'un système de liaison : harnais, longe, sangles, antichute, connecteurs.
- **Les bonnes pratiques d'utilisation d'échelles, escabeaux et PIR**
 - Contrôle d'une échelle, d'un escabeau ou d'une PIR avant utilisation en reconnaissant les causes nécessitant une mise au rebut.
 - Mettre en place le matériel en respectant les réglages et fixations définis par le fabricant.
 - Montée, descente et travail sur l'échelle, l'escabeau ou la PIR.

PRATIQUE

- Mise en situation professionnelle avec les différents équipements de l'entreprise.

Modalités d'évaluation

Questionnaire de positionnement
QCM
Exercice pratique
Questionnaire de satisfaction

Modalités tarifaires :

Tarif intra entreprise : 1000 € par groupe

Contact :
Mylène DUBROCA
0692 55 44 28
redbird.reunion@gmail.com